

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA PETITE-PIERRE

COMPTE-RENDU DE SÉANCE (tenant lieu de Procès-verbal)

Date de la Convocation Légale : **20 Août 2015**
Date de Publication et d’Affichage : **1^{er} Septembre 2015**

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du Samedi 29 Août 2015 à 11H30 en Mairie de LA PETITE PIERRE

Sous la Présidence de : Mme Nadine HOLDERITH-WEISS *Maire de LA PETITE PIERRE*

Membres en fonction présents : Mme Anne ADOLFF-ZIMMERMANN *Adjointe au Maire*

M. Alfred KLEIN, Mme Isabelle WILHELMY-ARNOULD, MM. Eric HECKEL, Luc SENDEL, Charles SALING, Claude WINDSTEIN, Philippe VELTEN, Didier TOUSSAINT, Jean-Claude BARTH *Conseillers Municipaux*

Membres absents excusés : MM. Rémy STRUB, Michel VOLKRINGER, Emmanuel RENAUD, Mme Noëlle MICHAELY

Membre absent non excusé : -

Membres ayant délégué leur mandat (procurations utilisées) : 3 (Michel VOLKRINGER à Jean-Claude BARTH, Rémy STRUB à Nadine HOLDERITH-WEISS, Emmanuel RENAUD à Anne ADOLFF-ZIMMERMANN)



ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- ❖ *Désignation d'un secrétaire par le Conseil Municipal*
- ❖ *Approbation du Procès-verbal de la dernière séance*
- ❖ *Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance et des décisions du Maire*
- ❖ *Rapport des Adjointes ou délégués de la Commune auprès des organismes extérieurs*

DÉLIBÉRATIONS

- 1. Communication du second avis rendu par la Chambre Régionale des Comptes d'Alsace relatif à l'équilibre budgétaire de la Commune**
- 2. Validation de décisions budgétaires modificatives concernant l'Exercice 2015 pour le Budget Principal et le Budget Annexe de la "Chaufferie Collective au Bois du Rebberg"**
- 3. Révision des tarifs de fourniture de chaleur de la Chaufferie Collective au Bois du "Rebberg"**
- 4. Divers, informations et communications au Conseil Municipal**
 - A. Entretien des chemins en Forêt Communale
 - B. B. Autorisation d'installation d'une clôture pour la mise en pâture de Galloways

- ❖ *Désignation d'un Secrétaire de séance*

Conformément à l'Article L. 2121-15 du C.G.C.T., et sur la proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer M. **Luc SENDEL** pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Celui-ci se verra adjoindre M. le Secrétaire de Mairie pour assurer cette fonction.

- ❖ *Approbation du Procès-verbal de la dernière séance*

La lecture du Procès-verbal de la réunion **extraordinaire** du Conseil Municipal de LA PETITE PIERRE du Jeudi 30 Juillet 2015 n'appelle pas d'observations particulières de la part des élus, et recueille l'unanimité des membres présents. Il est adopté puis signé par tous les membres présents à ladite séance.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Réunions depuis la dernière séance : -

Décisions du Maire dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal :

Déclaration d'Intention d'Aliéner

Les élus sont informés du dépôt d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant le bien situé en section AE, parcelle N° 41 (34 Rue Principale), d'une contenance totale de 3,46 ares, bâti sur terrain propre et vendu en totalité, à usage d'habitation (surface habitable : 65,60 m²), sans occupant, grevé de droits réels ou personnels, soumis au droit de préemption urbain conformément aux articles L. 211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, et pour lequel il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain.

❖ *Rapport des Adjointes ou délégués de la Commune auprès des organismes extérieurs : -*

* * *

**1. COMMUNICATION DU SECOND AVIS DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES
D'ALSACE RELATIF A L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNE**

M. Philippe VELTEN, Conseiller Municipal, s'absente de la salle du Conseil Municipal avant délibération sur ce point de l'Ordre du Jour.

Mme le Maire expose à l'assemblée que, suite à la réunion extraordinaire du Conseil Municipal qui s'est tenue le 30 Juillet 2015 et au cours de laquelle avait été donné connaissance aux élus de la saisine de la Chambre Régionale des Comptes d'Alsace par le représentant de l'État, le Conseil Municipal a été amené à se prononcer sur des propositions de mesures de redressement figurant dans l'avis initial de la Chambre et nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire (mesures intéressant le budget principal ainsi que le budget annexe de la Chaufferie Collective au bois du Rebberg).

La Commune ayant réceptionné le second avis N° 2015-008 rendu le 11 Août 2015 par ladite Chambre, il est indiqué qu'aux termes de l'article L. 1612-19 du C.G.C.T., les assemblées délibérantes doivent être tenues informées dès leur plus proche réunion des avis formulés par la C.R.C.A.

CONSIDÉRANT QUE par décision du 30 Juillet 2015, le Conseil Municipal s'est prononcé sur les mesures proposées par la Chambre dans son premier avis N° 2015-004 du 29 Juin 2015 et a procédé, par une décision budgétaire, à plusieurs modifications de son budget principal et de son budget annexe "Chaufferie Collective au bois du Rebberg", et que la Commune s'est inscrite dans la démarche préconisée en vue du rétablissement de l'équilibre de son Budget Primitif 2015 en retenant plusieurs des mesures proposées par la chambre,

CONSIDÉRANT qu'à la suite des modifications retenues, la section de fonctionnement du budget principal s'établit en dépenses et recettes à 780.119,- € et en section d'investissement à 735.009,- €, et que les modifications retenues en investissement reprennent globalement les mesures proposées, à l'exception des crédits à inscrire au chapitre 66 (charges financières), 67 (charges exceptionnelles) intégrant pour un montant de 100.000,- € une subvention exceptionnelle au budget annexe de la chaufferie collective au bois, et de la recette à porter au chapitre 73 (impôts et taxes),

CONSIDÉRANT QUE pour le budget annexe de la Chaufferie Collective au bois du Rebberg et à la suite des modifications retenues, la section d'exploitation s'établit en dépenses et recettes à 274.898,- € et la section d'investissement à 82.888,- €,

CONSIDÉRANT QUE si les prévisions de dépenses d'exploitation n'appellent pas de commentaire, les recettes d'exploitation, qui intègrent un produit du service de la chaufferie évalué à 98.000,- € compte tenu d'une hausse prévue en septembre 2015 des tarifs R1 de 27% comme proposé par la Chambre et d'une hausse des tarifs R2 de 20% au lieu de 103% proposé par la chambre et, au chapitre 77, pour un montant de 160.000,- € une subvention exceptionnelle qui ne peut en l'état être justifiée qu'à hauteur de 100.000,- € en 2015, n'autorisent qu'un équilibre apparent du budget annexe pour l'Exercice 2015,

CONSIDÉRANT qu'en l'absence de toute autre recette supplémentaire à intervenir en 2015, l'exécution dudit budget annexe pourrait conduire à un déficit de l'ordre de 60.000,- € à 90.000,- € au terme de cet exercice, lequel devra être résorbé dans le cadre du Budget Primitif 2016,

CONSIDÉRANT qu'à défaut d'une couverture complète des coûts de ce service public par le produit de la vente de chaleur, la Commune s'expose à devoir verser une subvention exceptionnelle du budget principal vers le budget annexe tous les ans, ce qui demeure contraire au principe d'équilibre des services publics industriels et commerciaux et impose des contraintes supplémentaires sur la fiscalité locale,

Le Conseil Municipal prend acte des motifs et des conclusions suivantes :

- 1) La C.R.C.A. constate que la délibération du Conseil Municipal de LA PETITE PIERRE du 30 Juillet 2015 comporte les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire de la Commune, mais qu'en l'absence de précisions sur l'origine de la subvention exceptionnelle le rétablissement de l'équilibre de la chaufferie collective au bois n'est qu'apparent.
- 2) La C.R.C.A. demande au Conseil Municipal, si aucune solution alternative sur le sort de la chaufferie bois n'a pu être mise en œuvre, de poursuivre les mesures permettant d'assurer en 2016 l'équilibre du budget annexe par de nouveaux ajustements tarifaires ou, le cas échéant, le versement d'une subvention exceptionnelle du budget principal adéquate, ou d'une autre origine, et d'adopter le Compte Administratif 2015 avant le vote du Budget Primitif 2016.
- 3) La C.R.C.A. demande au Préfet du Bas-Rhin de lui transmettre le Budget Primitif 2016 et le Compte Administratif 2015 en vue de constater l'équilibre réel en 2016 du Budget Principal et du Budget Annexe.
- 4) La C.R.C.A. rappelle que les assemblées délibérantes sont tenues informées dès leur plus proche réunion des avis formulés par la C.R.C.A. et des Arrêtés pris par le représentant de l'État, et que l'avis devient communicable aux tiers dès qu'à eu lieu la première réunion du Conseil Municipal suivant sa réception par la Commune.
- 5) La C.R.C.A. dit que l'avis sera notifié au Préfet du Bas-Rhin, au Maire de la Commune, au directeur de la D.R.F.I.P Alsace et du Bas-Rhin ainsi qu'au Comptable Public de la Collectivité.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes d'Alsace,
- Monsieur le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin,
- Monsieur le Sous-préfet de Saverne,
- M. le Directeur Régional des Finances Publiques de la Région Alsace et du Bas-Rhin,
- M. le Comptable Public de la Commune.

Fait et délibéré en séance le 29 Août 2015.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS (3 procurations utilisées).

VOTE A MAIN LEVÉE

Nombre total de votes : 13

POUR : **13**

CONTRE : **0**

ABSTENTIONS : **0**

2. VALIDATION DE DÉCISIONS BUDGÉTAIRES MODIFICATIVES CONCERNANT L'EXERCICE 2015 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LE BUDGET ANNEXE DE LA CHAUFFERIE COLLECTIVE AU BOIS DU REBBERG

Le Conseil Municipal de la Commune de LA PETITE PIERRE,

VU la tenue ce jour d'une réunion d'information avec les usagers de la chaufferie collective au bois du Rebberg au cours de laquelle ont été notamment soumis les principaux résultats d'exploitation de l'exercice 2014, les mesures d'ajustement tarifaires préconisées par la Chambre Régionale des Comptes d'Alsace ainsi que des pistes d'amélioration du fonctionnement de l'installation,

CONSIDÉRANT la volonté de la Commune de sortir d'une situation de blocage dans un souci de responsabilisation générale, et compte-tenu de la mise à contribution de l'ensemble de la population à un effort financier devant permettre de créer les conditions favorables pour rétablir la situation financière du service de chauffage collectif au bois du Rebberg,

VU la délibération N° 1 du Conseil Municipal du 30 Juillet 2015 et la communication ce jour aux élus du second avis N° 2015-008 rendu le 11 Août 2015 par la Chambre Régionale des Comptes d'Alsace,

ÉTANT DONNE la nécessité de rétablir l'équilibre réel des budgets afin de respecter les préconisations et mesures de redressement précédemment validées par la Commune et acceptées par la C.R.C.A.,

DÉCIDE :

Sont retenues et adoptées définitivement les modifications budgétaires détaillées ci-après pour le Budget Général de la Commune et le Budget annexe de la Chaufferie Collective au bois du Rebberg de l'Exercice 2015 :

A. DÉCISIONS BUDGÉTAIRES MODIFICATIVES

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - Budget Général de l'Exercice 2015 de la Commune

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

C/60628 : -2.123,- €

C/60631 : -500,- €

C/60632 : -500,- €

C/61522 : -6.186,- €

C/616 : -1.000,- €

C/6218 : -4.000,- €

C/6227 : -1.500,- €

C/6237 : -7.500,- €

C/6257 : -1.500,- €

C/6574 : -2.000,- €

C/66111 : -

C/6618 : -

C/665 : -

C/668 : -

C/67441 : +65.000,- €

C/023 : -5.500,- €

TOTAL DÉPENSES RECTIFIÉES : +32.691,- €

Recettes de fonctionnement

C/7022 : +8.000,- €

C/73111 : +16.566,- €

C/7381 : +9.000,- €

C/7411 : +5.342,- €

C/002 : -6.217,- €

TOTAL RECETTES RECTIFIÉES : +32.691,- €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

C/2313 : -121.000,- €

C/2315 : +42.742,- €

TOTAL DÉPENSES RECTIFIÉES : -78.258,- €

Recettes d'investissement

C/10222 : +1.200,- €

C/103 (PTZ CDC) : +48.000,- €

C/1068 : +6.217,- €

C/1321 : -93.924,- €

C/1322 : -2.751,- €

C/1323 : -13.500,- €

C/1641 : -48.000,- €

C/024 : +30.000,- €

C/021 : -5.500,- €

TOTAL RECETTES RECTIFIÉES : -78.258,- €

**BUDGET GENERAL RECTIFIE DE L'EXERCICE 2015
APRÈS DÉCISION MODIFICATIVE**

SECTION DE FONCTIONNEMENT											
Chap.	DEPENSES	Budget 2015 VOTE	MODIFICATIONS PROPOSEES PAR LA C.R.C.	MODIFICATIONS VALIDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL	BUDGET 2015 RECTIFIE	Chap.	RECETTES	Budget 2015 VOTE	MODIFICATIONS PROPOSEES PAR LA C.R.C.	MODIFICATIONS VALIDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL	BUDGET 2015 RECTIFIE
011	Charges à caractère général	270 886.83 €	- 20 809.00 €	- 20 809.00 €	250 077.83 €	013	Atténuations de charges	3 000.00 €			3 000.00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	264 100.00 €	- 4 000.00 €	- 4 000.00 €	260 100.00 €	70	Produits des services, du domaine et ventes	87 300.00 €	8 010.00 €	8 000.00 €	95 300.00 €
014	Atténuation de produits				- €	73	Impôts et taxes	365 661.00 €	79 339.00 €	25 566.00 €	391 227.00 €
65	Autres charges de gestion courante	117 041.40 €	- 2 000.00 €	- 2 000.00 €	115 041.40 €	74	Dotations et participations	192 800.00 €	5 342.00 €	5 342.00 €	198 142.00 €
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus				- €	75	Autres produits de gestion courante	71 000.00 €			71 000.00 €
66	Charges financières	52 600.00 €	- 6 227.00 €	- €	52 600.00 €	76	Produits financiers				- €
67	Charges Exceptionnelles	37 300.00 €	125 000.00 €	65 000.00 €	102 300.00 €	77	Produits exceptionnels	1 800.00 €			1 800.00 €
68	Dotations provisions				- €	78	Reprises sur provisions				- €
022	Dépenses imprévues				- €						- €
023	Virement à la section d'investissement	5 500.00 €	- 5 500.00 €	- 5 500.00 €	- €						- €
002	Déficit de fonctionnement reporté				- €	002	Résultat de fonctionnement reporté	25 867.23 €	- 6 227.00 €	- 6 217.00 €	19 650.23 €
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	747 428.23 €	86 464.00 €	32 691.00 €	780 119.23 €		RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	747 428.23 €	86 464.00 €	32 691.00 €	780 119.23 €
SECTION D'INVESTISSEMENT											
						13	Subventions d'investissement	410 534.00 €	- 110 175.00 €	- 110 175.00 €	300 359.00 €
20	Immobilisations incorporelles	2 000.00 €			2 000.00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	295 266.00 €		- 48 000.00 €	247 266.00 €
21	Immobilisations corporelles	19 500.00 €			19 500.00 €						- €
23	Immobilisations en cours	54 000.00 €	22 742.00 €		54 000.00 €						- €
	Opérations d'équipement	531 000.00 €	- 101 000.00 €	- 78 258.00 €	452 742.00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	25 700.00 €	1 200.00 €	1 200.00 €	26 900.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	130 500.00 €			130 500.00 €	103	Emprunt à taux 0 CDC	- €	- €	48 000.00 €	48 000.00 €
					- €	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	76 267.36 €	6 217.00 €	6 217.00 €	82 484.36 €
					- €	024	Produit des cessions		30 000.00 €	30 000.00 €	30 000.00 €
					- €	021	Virement de la section de fonctionnement	5 500.00 €	- 5 500.00 €	- 5 500.00 €	- €
001	Solde d'exécution négatif reporté	76 267.36 €			76 267.36 €						- €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	813 267.36 €	- 78 258.00 €	- 78 258.00 €	735 009.36 €		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	813 267.36 €	- 78 258.00 €	- 78 258.00 €	735 009.36 €

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - Budget Annexe "Chaufferie Collective au bois du Rebberg"**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses de fonctionnement

C/6152 : +6.120,- €

C/023 : +68.000,- €

TOTAL DES DÉPENSES RECTIFIÉES : +74.120,- €

Recettes de fonctionnement

C/706 : -50.880,- €

C/774 : +125.000,- €

TOTAL DES RECETTES RECTIFIÉES : +74.120,- €**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses d'investissement

C/1641 : -0,50 €

C/2153 : +311,- €

C/2315 : -1.720,- €

C/040 : +0,67 €

TOTAL DES DÉPENSES RECTIFIÉES : -1.408,83 €

Recettes d'investissement

C/1641 : -69.408,83 €

C/021 : +68.000,- €

TOTAL DES RECETTES RECTIFIÉES : -1.408,83 €**BUDGET ANNEXE RECTIFIE DE LA CHAUFFERIE AU BOIS DU REBBERG DE L'EXERCICE 2015
APRÈS DÉCISION MODIFICATIVE**

Chap.	DEPENSES	BUDGET VOTE 2015	MODIFICATIONS PROPOSEES PAR LA C.R.C.	MODIFICATIONS VALIDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL	BUDGET 2015 RECTIFIE	Chap.	RECETTES	BUDGET VOTE 2015	MODIFICATIONS PROPOSEES PAR LA C.R.C.	MODIFICATIONS VALIDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL	BUDGET 2015 RECTIFIE
SECTION DE FONCTIONNEMENT											
011	Charges à caractère général	91 200.00 €	11 120.00 €	6 120.00 €	97 320.00 €	70	Ventes de produits	148 879.57 €	- 45 880.00 €	- 50 880.00 €	97 999.57 €
66	Charges Financières	7 100.00 €			7 100.00 €	76	Produits financiers				- €
67	Charges exceptionnelles				- €	77	Produits exceptionnels	35 000.00 €	125 000.00 €	125 000.00 €	160 000.00 €
68	Dotations provisions	14 887.88 €			14 887.88 €	78	Reprises sur provisions				- €
023	Virement à la section d'investissement		68 000.00 €	68 000.00 €	68 000.00 €						- €
					- €	042	Opérations d'ordre, transfert entre section	16 898.00 €			16 898.00 €
002	Déficit de fonctionnement reporté	87 589.69 €			87 589.69 €	002	Résultat de fonctionnement reporté				- €
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	200 777.57 €	79 120.00 €	74 120.00 €	274 897.57 €		RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	200 777.57 €	79 120.00 €	74 120.00 €	274 897.57 €
SECTION D'INVESTISSEMENT											
20	Immobilisations incorporelles				- €	16	Emprunts et dettes assimilées	69 408.83 €	- 69 409.00 €	- 69 408.83 €	- €
21	Immobilisations corporelles	1 700.00 €	311.00 €	311.00 €	2 011.00 €	021	Virement de la section d'exploitation		68 000.00 €	68 000.00 €	68 000.00 €
23	Immobilisations en cours	12 500.00 €	- 1 720.00 €	- 1 720.00 €	10 780.00 €						- €
16	Emprunts et dettes assimilées	17 600.00 €		- 0.50 €	17 599.50 €						- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 897.33 €		0.67 €	16 898.00 €	040	Opérations d'ordre, transfert entre sections	14 887.88 €			14 887.88 €
001	Solde d'exécution négatif reporté	35 599.38 €			35 599.38 €						- €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	84 296.71 €	- 1 409.00 €	- 1 408.83 €	82 887.88 €		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	84 296.71 €	- 1 409.00 €	- 1 408.83 €	82 887.88 €

B. MODIFICATION DES TAUX DE FISCALITÉ LOCALE POUR L'EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal décide également de mettre en œuvre les préconisations de la Chambre Régionale des Comptes d'Alsace à travers les mesures d'augmentation de la fiscalité locale :

NATURE DE LA TAXE	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES DE L'ANNEE 2015 (en €)	TAUX INITIALEMENT VOTES en %	PRODUIT FISCAL CORRESPONDANT ATTENDU EN 2015	NOUVEAUX TAUX 2015	PRODUIT FISCAL TOTAL 2015 CORRIGE
Taxe d'Habitation	814 300.00 €	13.97	113 758.00 €	14.78	120 354.00 €
Taxe Foncière (bâti)	836 400.00 €	15.93	133 239.00 €	16.86	141 017.00 €
Taxe Foncière (non bâti)	36 900.00 €	102.89	37 966.00 €	108.88	40 177.00 €
PRODUIT FISCAL TOTAL DE L'ANNEE 2015			284 963.00 €		301 548.00 €

soit une augmentation proportionnelle globale de la fiscalité locale de **8,99% au total pour l'année 2015** (+5,81% par rapport aux taux votés lors du Budget Primitif 2015), la C.R.C.A. prévoyant initialement une augmentation globale de +24,68%.

C. VERSEMENT D'UNE DOTATION DU BUDGET PRINCIPAL SUR LE BUDGET ANNEXE DE LA CHAUFFERIE COLLECTIVE AU BOIS DU REBBERG

Le Conseil Municipal, au vu des préconisations de la Chambre Régionale des Comptes, décide, au titre de l'Exercice 2015, le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant total de **100.000,- €** du budget principal de la Commune vers le budget annexe de la chaufferie collective au bois pour en rétablir l'équilibre.

Le budget primitif 2015 de la Commune prévoyant initialement un versement de 35.000,- €, un montant complémentaire de 65.000,- € devra donc encore être versé au titre de cet exercice (C/67441 Charges Exceptionnelles sur le budget communal en dépenses, et C/77 Recettes Exceptionnelles sur le budget annexe de la chaufferie collective au bois).

* * *

Mme le Maire est autorisée à passer les différentes écritures comptables de régularisation nécessaires sur le Budget Principal et le Budget Annexe de l'Exercice 2015.

Fait et délibéré en séance le 29 Août 2015.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS (3 procurations utilisées).

VOTE A MAIN LEVÉE

Nombre total de votes : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

3. RÉVISION DES TARIFS DE FOURNITURE DE CHALEUR DE LA CHAUFFERIE COLLECTIVE AU BOIS DU REBBERG

Le Conseil Municipal de LA PETITE PIERRE, après en avoir discuté,

VU le second avis N° 2015-008 rendu par la Chambre Régionale des Comptes d'Alsace relatif aux modifications à entreprendre sur le Budget Annexe de la Chaufferie Collective au bois du Rebberg dans le cadre de mesures de redressement proposées à la Commune et devant permettre le rétablissement de l'équilibre budgétaire du service,

VU la réunion des usagers de la Chaufferie Collective au bois du Rebberg qui s'est tenue ce jour en Mairie,

CONSIDÉRANT QUE la Commune s'est inscrite dans la démarche préconisée en retenant plusieurs des mesures proposées par la Chambre, notamment en procédant à une augmentation des taux de la fiscalité locale, ainsi qu'à un relèvement des tarifs du service de la chaufferie collective au bois du Rebberg,

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à une hausse de 27% des tarifs R1 (tel que proposé par la C.R.C.A.) et à une hausse de 20% (au lieu des 103% proposé par la C.R.C.A.), pour tendre vers un équilibre financier des comptes, et que cette hausse s'inscrit dans une perspective d'un nécessaire retour à l'équilibre financier pour ce service,

AU VU de la situation financière du service, des consommations globales constatées, de l'évolution globale du coût des énergies mais aussi du **tarif actuel inchangé depuis 2008**,

DÉCIDE :

- de procéder à une réévaluation des tarifs de vente de chaleur aux abonnés, constitués par la consommation d'énergie calorifique (R1) et d'une redevance d'abonnement (R2) qui sont fixés dans le tableau ci-dessous, avec une entrée en vigueur **à compter du 1^{er} Septembre 2015** :

Catégorie d'abonnement	Redevance R1 € HT par kWh	Redevance R2 € HT par an	P.M. Tarif en € appliqué la période précédente		Variation en %	
			R1	R2	R1	R2
Pavillons individuels, immeubles à usage d'habitation	0,078	504,00	0,062	420,00	27%	20%
Grands consommateurs (Maison de Retraite, Village Vacances)	0,078	8.580,00	0,062	7150,00	27%	20%

- de reconduire l'application des conditions de facturation comme suit :
 - Redevance R1** : facturation du nombre de kWh réellement consommés en fonction du relevé estimatif ou réel du compteur de chaleur,
 - Redevance d'abonnement R2** : abonnement annuel pour l'ensemble des bâtiments inclus dans le périmètre du Reberg et raccordés au réseau de chaleur,

Le Conseil Municipal se réserve toutefois la possibilité de procéder à d'éventuels ajustements tarifaires, après information des usagers, notamment en cas de fluctuation significative du prix de la matière première.

Fait et délibéré en séance le 29 Août 2015.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS (3 procurations).

VOTE A MAIN LEVÉE

Nombre total de votes : 13

POUR : **13**

CONTRE : **0**

ABSTENTIONS : **0**

4. DIVERS, INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

A. Entretien des chemins en Forêt Communale

Demande de proposition tarifaire pour le passage d'un lamier le long de certains sentiers forestiers communaux avec broyage des branches pour permettre d'améliorer l'accès des véhicules assurant l'évacuation des bois en forêt communale

B. Autorisation d'installation d'une clôture pour la mise en pâture de Galloways

Le Conseil Municipal accepte la proposition de pose d'une clôture par M. VELTEN au niveau du glacis du château, propriété communale (secteur NORD, en contrebas de l'école), en limite du sentier communal longeant les Remparts, depuis l'extrémité de la parcelle N° 49 puis le long du sentier jusqu'à hauteur approximative de la parcelle N° 63.

Le dispositif sera mis en place durant une année, afin de permettre la mise en pâture de Galloways destinés à assurer l'entretien du fonds de vallée.

M. VELTEN s'engage toutefois à retirer les éléments de clôture sur la/les parcelles concernées lors de l'engagement de travaux d'exploitation ou de tous travaux d'autre nature susceptibles d'être mis en œuvre. L'autorisation accordée sera donc à titre précaire et révoquant.

Rien ne restant à l'Ordre du Jour, Mme le Maire déclare la séance close à 13H00.

Nadine HOLDERITH-WEISS		Luc SENDEL	
Anne ADOLFF-ZIMMERMANN		Charles SALING	
Rémy STRUB	<i>ABSENT EXCUSE</i>	Claude WINDSTEIN	
Alfred KLEIN		Noëlle MICHAELY	<i>ABSENTE EXCUSÉE</i>
Michel VOLKRINGER	<i>ABSENT EXCUSE</i>	Philippe VELTEN	
Emmanuel RENAUD	<i>ABSENT EXCUSE</i>	Didier TOUSSAINT	
Isabelle WILHELMY-ARNOULD		Jean-Claude BARTH	
Éric HECKEL			

**LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SE TIENDRA LE
VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2015 à 20H00 EN MAIRIE**

*****MENTION AU REGISTRE DE LA MAIRIE DE L’AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU *****
Le Maire soussigné constate que le présent Compte-rendu des décisions du Conseil Municipal a été affiché le 1^{er} Septembre 2015.